

Publié le 27/03/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B014_2024

OBJET : Candidature Appel à Manifestation d'Intérêt - France Services - "Lieux Innovants - Lieux Accueillants" - Site des Pieux

Exposé

Le 3 juillet dernier a été lancé par la Banque des Territoires un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Lieux innovants, Lieux accueillants » à destination du réseau France services pour accompagner les maisons France services dans l'amélioration de leur aménagement.

Depuis 2022, l'Agglomération du Cotentin s'engage pour faciliter l'accès des services publics en proximité. Aujourd'hui, 5 Maisons France Services, 2 antennes et un bus France Services permet à tous les Cotentinois de bénéficier d'un accompagnement aux démarches administratives à moins de 20 minutes de son domicile.

La qualité de l'accueil est une préoccupation pour l'Agglomération. Sur le site de la Maison du Cotentin de Les Pieux, des axes d'amélioration en termes d'aménagement, de communication, d'accessibilité et de sécurité sont repérés. L'accompagnement proposé dans le cadre du présent AMI offrirait à ce site un regard extérieur et expert, pour objectiver des constats et entreprendre des travaux de réhabilitation. Il est gratuit, complet et individualisé. Il se déroule sur un an. La Banque des Territoires alloue des financements en matière d'ingénierie mais ne finance pas l'intégralité du projet de transformation. La Banque des Territoires propose un accompagnement dans la recherche de financements des travaux complémentaires. La candidature n'engage pas la collectivité à réaliser les travaux d'aménagement conseillés. La structure porteuse de France services reste maître d'œuvre de la transformation ambitionnée.

La Municipalité des Pieux, propriétaire des Locaux, s'associe à l'Agglomération pour candidater à cet Appel à Manifestation. La candidature sera déposée avant le 29 février 2024 sur le site « démarches simplifiées ». Le présent courrier sera annexé pour témoigner du soutien des instances politiques et décisionnaires.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Autoriser** le Président à signer le courrier de candidature à l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Lieux Accueillants, Lieux innovants » lancé par la Banque des Territoires,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
21 MARS 2024**

Le jeudi 21 mars Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 31

Nombre de votants : 31

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour la décision B010_2024), Monsieur Yves ASSELINE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Monsieur Noureddine BOUSSELMAME, Madame Catherine BIHEL, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE (départ avant le vote de la décision B013_2024), Monsieur Jacques COQUELIN (sauf pour la décision B018_2024), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS (départ avant le vote de la décision B013_2024), Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour la décision B016_2024), Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX (jusqu'au vote de la décision B010_2024), Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur David LEGOUET (départ avant le vote de la décision B011_2024), Monsieur Ralph LEJAMTEL (sauf pour la décision B010_2024), Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

Absents/Excusés : Monsieur Stéphane BARBE, Monsieur Eric BRIENS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Dominique HEBERT